



Paris, le 17 Novembre 2020

Monsieur Jean CASTEX

Premier Ministre

Hôtel Matignon

57 rue de Varenne

75700 Paris

Objet : Abandon du CDG Express

Priorité aux transports du quotidien !!

Monsieur Le Premier Ministre,

Par l'intermédiaire de ce courrier, l'**association Non au CDG Express**, composée de collectifs d'usagers du Rail, d'élus, de syndicalistes, de collectivités, de citoyens/riverains, souhaite vous interpeler sur le projet de relation ferroviaire directe entre la gare de Paris- Est et l'aéroport Roissy-Charles De Gaulle dénommée « Charles De Gaulle Express » .

C'est ainsi que plus nous avançons dans le temps, plus les arguments contre ce projet dispendieux, ségrégatif, élitiste, s'accumulent. Le 09 Novembre dernier, le Tribunal Administratif de Montreuil (93), saisi par la Municipalité de Mitry-Mory (77) et par sa Maire Charlotte BLANDIOT-FARIDE, adhérente à l'association Non au CDG Express, a partiellement annulé l'arrêté inter- préfectoral du 11/02/2019 autorisant les travaux du CDG Express. Un certain nombre d'attendus de la justice administrative sont en résonance directe avec ce que porte depuis des années notre association et remettent en cause la plupart des arguments avancés par les partisans du CDG Express.

Le Tribunal Administratif a, entre autres, indiqué que ce projet du CDG Express ne peut donc être regardé comme constituant une infrastructure indispensable, répondant par conséquent, à des raisons impératives d'intérêt public majeur.

L'Argument des JO 2024 passe de nouveau à la trappe puisqu'il était déjà acquis que le CDG Express ne desservirait aucun des sites olympiques retenus. Ce sont les lignes des RER B et D et la future ligne 17 du Grand Paris Express qui desserviront ces sites. Comme le déclare de nouveau le PDG d'Aéroports de Paris dans la presse ces derniers jours, sans apporter la moindre preuve, d'aucuns

considèrent que le CDG Express va désengorger les axes routiers entre la Capitale et l'aéroport et améliorer ainsi la qualité de l'environnement par une réduction des gaz à effet de serre.

Voyez bien , Monsieur le Premier Ministre , que cette navette ferroviaire est censée (source interne) transporter entre 17000 et 20000 passagers (aisés !!) par jour à l' horizon 2025 (le RER B en transporte lui 983 000 !!) ayant acquitté un titre de transport aller estimé en 2018 entre 24 et 29 euros(source interne SNCF). C'est dire si cela limite les possibilités d'une décongestion significative des axes routiers et d'une amélioration sensible de la qualité de l'air !!

Que dit de ce point de vue le Tribunal Administratif dans son attendu 30 , nous le citons : *« toutefois en l' absence de tout élément permettant d' apprécier précisément le volume de voyageurs empruntant actuellement les transports routiers qui seraient susceptibles de se reporter sur le CDG Express , eu égard à la rapidité de cette liaison mais aussi au tarif envisagé et à l' unicité de son arrêt à la Gare de Paris-Est , il ne résulte pas de l' instruction que la mise en service de cette infrastructure aura des incidences sensibles en termes de réduction du trafic routier et , partant, des nuisances environnementales ! »*

Venons en à l'attractivité de Paris et de sa Région que devrait, d' après ses adeptes mais là encore sans produire de preuves, relancer le CDG Express!? Dans son attendu 31, le TA de Montreuil indique que si il y a une baisse de l'attractivité de Paris , cela ne tient pas à la moindre qualité de ses infrastructures mais à d' autres paramètres . D' après les juges administratifs, *« il n'apparaît pas que le CDG Express apportera une contribution significative au maintien de l'attractivité de Paris et de sa Région »*.

A la lecture de ces attendus nous pouvons dire de nouveau que nous avons eu tort d'avoir eu raison trop tôt !!

Comment alors Monsieur le Premier Ministre expliquer l'acharnement du Gouvernement à passer en force, coûte que coûte, ce projet contesté (80% des contributions déposées dans le cadre de l'enquête publique !) jusqu'à tordre le bras de *« la règle d'or »* inscrite dans la loi de 2014 portant réforme du système ferroviaire, interdisant à SNCF Réseau (ex- RFF) de s'endetter d'avantage. a cet égard , devons nous rappeler , les avis du STIF (IDF/Mobilités) de Juin 2016, celui de l' Autorité environnementale jugeant déjà ce projet *incohérent, incomplet, non conforme*, de la Cour des Comptes, de l'ARAFER, y compris de la Commission d' enquête publique , qui chacune, chacun à leur façon ont soulevé nombre de questions partagées et portées par notre association . De ce point de vue, certaines de ces entités se sont accordées sur deux dimensions fondamentales, à savoir : l'absence d'un plan de financement et les risques d'impacts négatifs sur le fonctionnement des lignes existantes : RER B, lignes K, H, TER Picardie mais aussi pour les circulations des trains de FRET. A ce propos, le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) mentionnait dans son rapport de 2016 une perte de 1,5 Milliard d'euros liée à la baisse de ponctualité du RER B. Pour sa part le dossier d' Enquête Publique précise que la ligne 17 du Grand Paris Express (GPE) qui doit desservir l'aéroport de ROISSY , même si à notre sens il conviendra d' en modifier le tracé , lorsqu'elle sera en service , fera chuter la fréquentation de 15% !!

Pour l'heure, il n' y a que de l'argent public de mobilisé pour un coût global (certainement supérieur aujourd'hui) de 2,120 Milliards d' euros, estimé en 2017 dans un document interne remis aux syndicats de SNCF Réseau le 18/07/2017, concernant un projet qui n' est pas d'intérêt général et

pour cause, il ne desservira pas les départements traversés et ne sera pas accessible à la tarification IDF/Mobilités (Pass Navigo, Carte Imagin' R) !

Ainsi le CDG Express apparaît comme un élément perturbateur dans un secteur ferroviaire déjà confronté à des dysfonctionnements récurrents fragilisant la production et détériorant la qualité de service rendu aux usagers. Comme nous l'avons annoncé ceux-ci connaissent depuis plusieurs mois, déjà en phase travaux, une amplification des nuisances (trains supprimés, transferts sur route, trains en retard, pannes à répétition, weekend sans trains, réduction de l'amplitude de service ...) de même que les riverains des travaux du CDG Express qui ont à faire face à d'importants problèmes (fissures dans les maisons, bruits, vibrations, pollutions ...). Les usagers /riverains subissent les nuisances liées à un train qu'ils n'ont pas demandé et dont ils ne vont pas bénéficier !!

Cela confine, Monsieur le Premier Ministre, à un véritable scandale !!

Vous l'avez compris, nous en appelons à la raison, au sens des responsabilités, en demandant que soit prise la seule décision qui s'impose : l'arrêt des travaux **et l'abandon définitif du CDG Express** ! Nous le faisons dans l'intérêt général !

Nous proposons que l'argent public disponible soit réorienté pour l'amélioration des conditions de transport du quotidien et pour ce faire, notre association porte depuis des années des propositions permettant de répondre à ces enjeux. Nous sommes disponibles pour vous les présenter plus précisément.

En espérant que notre correspondance retienne votre attention et dans l'attente des suites que vous souhaiterez y donner, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Bureau de l'association Non au CDG Express

Didier LE RESTE Président

Christine CHEVALIER Secrétaire

Charlotte BLANDIOT- FARIDE Vice – Présidente

Miguel FORTEA Trésorier

Dominique LAUNAY Vice- Président

Marianne MARGATE Secrétaire- adjt

Catherine LAUSSUCQ Vice – Présidente

Frédéric LE MERRER Vice-Président

Didier MIGNOT Vice – Président

Danièle PREMEL Vice -Présidente



ASSOCIATION
REGROUPANT COLLECTIFS D'USAGERS
ÉLU-E-S
ORGANISATIONS SYNDICALES
PARTIS POLITIQUES
ET CITOYEN-NE-S



nonaucdgexpress@gmail.com